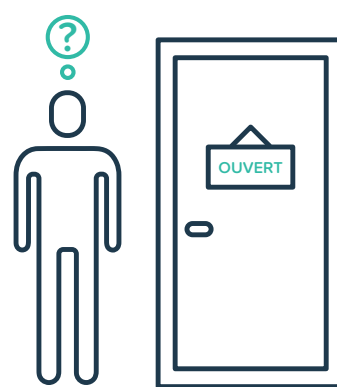


# Préparez la réouverture de votre entreprise

## 1 Déterminez si votre entreprise est admissible à une réouverture

- Une liste des entreprises éligibles à la réouverture est en ligne.
- Reportez-vous à la version la plus récente. Arrêté obligatoire sur la COVID-19.

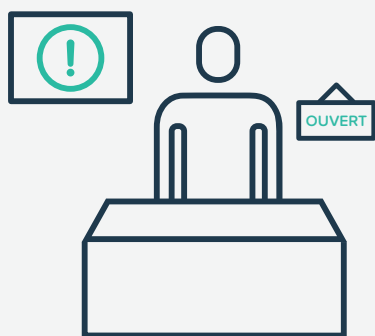
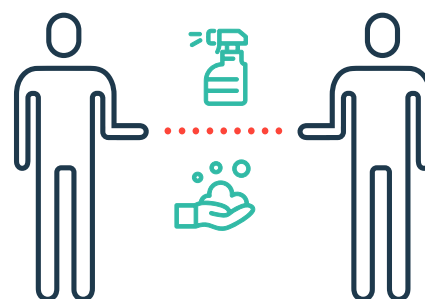


## 2 Passez en revue et mettez en œuvre Mesures officielles du GNB

- Les mesures sont décrites dans le document d'orientation de la Santé publique. Mesures pendant le rétablissement de la COVID-19.
- Les exploitants doivent avoir des outils de contrôle préalable, des plans de distanciation physique ainsi que des procédures de nettoyage et de désinfection.

## 3 Élaborez un plan opérationnel

- Vous n'avez pas besoin de faire approuver votre plan opérationnel, mais le GNB vous demande de le garder dans vos dossiers au cas où vous devriez le présenter.
- TravaissécuritaireNB a élaboré un guide et un modèle de plan.
- Il n'est pas nécessaire de procéder à des inspections avant la réouverture.



## 4 Affichez l'information de sensibilisation à la COVID-19 dans vos lieux de travail et vos espaces publics

- Des affiches sur la bonne hygiène des mains, l'hygiène respiratoire et la distanciation physique doivent être placées dans l'ensemble de l'installation et à l'extérieur de celle-ci, le cas échéant.
- Affiche sur la distanciation physique – règle du deux mètres
- Affiches de la Santé publique
- Affiche sur le lavage des mains

## 5 Demeurez informé et suivez les plus récents conseils et directives

- Consultez le [www.gnb.ca/coronavirus](http://www.gnb.ca/coronavirus) et [onbcanada.ca/fr/covid-19](http://onbcanada.ca/fr/covid-19).
- Numéros de téléphone importants :  
Informations générales et assistance : ONB  
Navigateurs d'affaires : 1 (833) 799-7966

